

Spots

«Nécessité fait loi» : devise ou dérive d'un gouvernement?

Lorsque, en été 2010, le gouvernement actuel a décidé de restreindre le système d'allocations familiales bénéficiant à tous les salariés du Luxembourg et de compenser les effets de cette mesure par des aides financières pour études supérieures réservées aux résidents, la Ligue des droits de l'Homme a immédiatement déposé une plainte auprès de la Commission européenne.

Devant la Chambre, le gouvernement a justifié la loi inique du 26 juillet 2010 par la volonté de faire des économies en temps de crise. Face à la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE), il a revu son argumentaire et placé devant le «*but d'ordre économique*» un «*but social*» (!), celui de «*promouvoir la poursuite d'études supérieures*». En attendant d'accueillir parmi eux l'initiateur d'une loi qui discrimine 150.000 citoyens européens, les ju-



ges de la CJUE auront à apprécier le degré de sincérité de cette volte-face.

Chassez le naturel par la porte, il revient par la fenêtre. Pas plus tard que le 10 avril dernier, le Premier ministre en revenait à la logique initiale de son gouvernement et défendait sans scrupules à coup d'arguments purement économiques une législation défavorable aux frontaliers, qui, comme l'aurait trouvé monsieur de La Palice, ne votent pas au Luxembourg. Mais il y a pire que l'approbation d'une loi discriminatoire dans le discours

de M. le Premier ministre: il y a la menace d'un futur mépris de décisions de justice.

En effet, dans le contexte du financement des prestations sociales, M. Juncker n'a pas hésité à proclamer que «*tout ce qui est juridiquement indubitable [juris-*

tesch stéchtalteg] n'est pas pour autant plausible sur le plan matériel et objectif [*materiell a sachlech nozevollzéien*]]».

On notera que le Premier ministre se sert habilement de la langue luxembourgeoise pour faire passer à sa clientèle électorale un message qui n'est que partiellement rendu dans la traduction française «*officielle*» diffusée auprès de nos partenaires européens (et qu'on peut lire sur le site gouvernement.lu), ce qui ne manque pas de renvoyer à la question de l'honnêteté intellectuelle posée par le choix de la langue dans laquelle est prononcé le discours sur l'état de la nation.

Dans une récente interview à un hebdomadaire allemand, M. Juncker conjurait les démons de la Première Guerre mondiale. En entendant les propos sur la relativité du droit qu'il vient de tenir dans la déclaration sur l'état de la nation, on ne peut cependant s'empêcher de son-

ger à ce chancelier de sinistre mémoire piétinant la souveraineté de la Belgique et du Luxembourg et s'exclamant le 4 août 1914 du haut de la tribune du Reichstag: «*Nécessité fait loi*» («*Not kennt kein Gebot*»).

Lorsque le politique s'écarte du droit, il faut réagir sans tarder, un peu comme dans le cas d'un décollement de la rétine, où tout attermolement conduit à un aveuglement définitif!

Pas plus que la guerre entre l'Allemagne et la France n'autorisait en 1914 la violation du droit international, la crise économique actuelle ne justifie l'abandon du principe d'équité qui fonde la citoyenneté européenne que nous célébrons cette année – s'il y a des sacrifices à faire pour surmonter les difficultés du moment, ils doivent être partagés entre tous.

CLAUDE WEBER